

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 1^{er} mai 2017, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

Le maire, M. Robert Boucher, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2017-05-2070)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant les points suivants et en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

25. a) Appui de la municipalité à la campagne de la fierté nationale
- b) Octroi de contrat de gré à gré pour les travaux de balayage des rues de la municipalité à l'entreprise Aménagement Drummond Inc., au montant de 2 529,45 \$, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
3. Dépôt des états financiers 2016 et du rapport de l'auditeur indépendant
4. Dépôt des états comparatifs des activités de financement à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
5. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement au 30 avril 2017
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 30 avril 2017
6. **Adoption** : Premier projet de règlement **534-17** en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 modifiant les normes relatives aux bâtiments accessoires afin de permettre la construction de poulaillers urbains
7. Infotech Inc. : Autoriser l'inscription à l'atelier de formation Sygem 2017 pour la directrice générale et la directrice générale adjointe, le 25 mai 2017, à Drummondville, au montant total de 396,66 \$ taxes incluses
8. Autoriser le versement à la Municipalité de St-Bonaventure pour les 2 factures de 2016 pour l'entraide au Service de sécurité incendie de Saint-Majorique

9. Croix-Rouge Canadienne : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour un montant annuel de 214,24 \$
10. Autoriser l'achat du logiciel *Visio* pour le préventionniste afin de permettre la réalisation des plans d'intervention, au montant de 379,42 \$, taxes incluses
11. Contribution financière pour l'équipe du Service de sécurité incendie qui participera au *Défi Gratte-ciel*, le 2 juin 2017, à Montréal
12. Autoriser l'achat et l'installation d'un ouvre porte de garage avec 2 manettes auprès de l'entreprise Hi-Tech au montant de 925,55 \$, taxes incluses
13. Autoriser l'achat d'un souffleur dorsal auprès de l'entreprise *Marco Mini-mécanique* au montant approximatif de 875,00 \$, plus taxes
14. Octroi de contrat de gré à gré à l'entreprise Vallière Asphalte Inc. pour les travaux de resurfaçage mécanisé sur le Rang 2 au montant de 15 452,64 \$, taxes incluses
15. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A concernant la reddition de comptes sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016
16. Appui au projet de développement résidentiel et transmission d'une lettre à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*
17. Embauche de trois animateurs pour le camp de jour 2017 et autoriser la formation *Animation et RCR-Premiers soins*
18. Autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente pour l'implantation d'une cantine mobile sur le lot 4 435 075
19. Appui de la municipalité au projet *Archiferme* concernant l'implantation d'une ferme maraîcher sur le lot 4 433 084, situé sur le boulevard St-Joseph Ouest
20. Ligue des bons gars : Tarif de location du terrain de balle pour la saison 2017
21. MRC de Drummond : Retrait de la demande de subvention concernant l'aménagement de haltes pour le vélo sur le chemin du Sanctuaire
22. Autorisation pour l'installation d'une toilette chimique pour la période estivale au parc et au terrain de balle au montant de 172,46 \$ par mois, taxes incluses
23. Approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de St-Majorique pour l'année 2016
24. Adoption des comptes à payer
25. Varia
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

(2017-05-2071)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Dépôt des états financiers 2016 et du rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport de vérification pour l'année 2016, préparé par la firme comptable FBL, est déposé à ce conseil. Chacun des membres du conseil en reçoit une copie.

Madame Diane Fortin, comptable agréée de cette firme, dépose le rapport de l'auditeur indépendant et fait une présentation des faits saillants de ce rapport et informe des surplus financiers générés.

4. Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1^{er} janvier au 30 avril 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Emilie Trottier, dépose à ce conseil les états comparatifs des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017. Une copie a été remise à chacun des membres de ce conseil dans les délais prescrits.

5. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement au 30 avril 2017
- Rapport du Service de sécurité incendie au 30 avril 2017

(2017-05-2072)

6. Adoption : Premier projet de règlement 534-17

en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 modifiant les normes relatives aux bâtiments accessoires afin de permettre la construction de poulaillers urbains

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité souhaite ajouter des normes applicables à la construction d'un poulailler urbain;

Attendu que la municipalité souhaite permettre l'arrivée des poules urbaines dans la municipalité;

Attendu que la municipalité souhaite réviser sa réglementation sur les bâtiments accessoires;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller, M. Marcel Sinclair, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **premier projet** du règlement numéro **534-17** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Ajout de l'article 5.4.23 et les suivants au règlement de zonage, l'article se lit comme suit :

5.4.23 Poulailler urbain

Les poulaillers urbains et les parquets extérieurs sont autorisés, à titre de construction accessoire, aux classes « h1 (unifamiliale) », « h2 (multiplex) », « h3 (multifamiliale) » jusqu'à concurrence de 4 logements de structure isolée, jumelée et contigüe et « h4 (maison mobile) »

Un seul poulailler urbain et un seul parquet extérieur sont autorisés par terrain.

5.4.23.1 Implantation et construction d'un poulailler urbain

L'implantation d'un poulailler urbain est permise dans les cours latérales et arrière seulement. Un poulailler urbain peut aussi être aménagé dans une cour avant d'un terrain d'angle aux conditions suivantes :

- Que le poulailler urbain soit aménagé à l'intérieur d'une remise;
- Que la remise qui contient le poulailler urbain respecte les dispositions sur les remises de l'article 5.4.4 alinéa c).

La construction et l'implantation d'un poulailler urbain doit respecter les exigences suivantes :

- a) Tout poulailler urbain et tout parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 2 mètres des lignes de terrain et de 30 mètres d'un puits.
- b) Un poulailler urbain peut-être aménagé à l'intérieur d'une remise bien ventilée et éclairée à la condition que le parquet extérieur soit accessible directement et qu'il se situe dans la cour arrière ou latérale.
- c) La hauteur maximale pour un poulailler urbain est fixée à 2 mètres.
- d) La superficie maximale du poulailler urbain et du parquet extérieur est fixée à :
 - Pour les terrains de moins de 1500 mètres carrés :
 - 5 mètres carrés;
 - 2 mètres carrés pour le poulailler urbain lorsqu'il est aménagé à l'intérieur d'une remise;
 - Pour les terrains de 1500 mètres carrés et plus :
 - 10 mètres carrés;
 - 4 mètres carrés pour le poulailler urbain lorsqu'il est aménagé à l'intérieur d'une remise.
- e) Aucune enseigne ne peut être installée pour identifier l'activité de garde de poules pondeuses;
- f) Dans le cas où la garde de poules pondeuses cesse, le poulailler urbain et le parquet extérieur doivent être démantelés;

Article 3

Au chapitre 10 du règlement de zonage numéro 382-05, à l'index terminologique, est rajouté les définitions « PARQUET EXTÉRIEUR » « POULAILLER » « POULAILLER URBAIN » « POULE PONDEUSE » dont la définition se lit comme suit :

PARQUET EXTÉRIEUR : Petit enclos extérieur, attenant à un poulailler ou à un poulailler urbain, entouré d'un grillage sur chacun des côtés et au-dessus dans lequel les poules peuvent être à l'air libre tout en les empêchant d'en sortir

POULAILLER : Bâtiment d'élevage servant à la garde des poules.

POULAILLER URBAIN : Bâtiment d'élevage servant à la garde des poules sur une propriété à caractère résidentiel abritant un maximum de 5 poules.

POULE PONDEUSE : Oiseau femelle de basse-cour de la famille des gallinacés aux ailes courtes et à petite crête, qu'il soit adulte ou poussin.

Article 4

Les alinéas e) et g) de l'article 5.3 du règlement de zonage est modifié comme suit :

- e) La superficie total des bâtiments accessoires ou constructions accessoires ne peut excéder plus de 8 % de la superficie du terrain, font exception à ces normes les bâtiments accessoires situés sur des terrains supérieurs à 3 000 m² en territoire agricole (A);
- g) Il est permis l'implantation d'un seul bâtiment ou d'une seule construction accessoire de chaque type par terrain, font exception à cette norme les terrains situés en territoire agricole d'une superficie supérieur à 3 000 m²;

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Boucher, maire

Émilie Trottier, secrétaire-trésorière

(2017-05-2073)

7. Infotech Inc. : Autoriser l'inscription à l'atelier de formation Sygem 2017 pour la directrice générale et la directrice générale adjointe, au montant total de 396,66 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à s'inscrire et à participer à la formation annuelle d'Infotech, à Drummondville, le 3 mai 2017, au montant total de 396,66 \$, taxes incluses.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2074)

8. Autoriser le versement à la Municipalité de St-Bonaventure pour les 2 factures de 2016 pour l'entraide au Service de sécurité incendie de Saint-Majorique

Attendu que la municipalité a effectué les vérifications nécessaires avant d'acquitter ces factures;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'acquitter les 2 factures de 2016 présentées en avril 2017 au montant total de 714,51 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2075)

9. Croix-Rouge Canadienne : Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour un montant annuel de 214,24 \$

Attendu que la municipalité a reçu le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge Canadienne pour les années 2017 à 2020;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge Canadienne, au montant de 214,24 \$ (1 339 habitants multiplié par 0,16 \$/habitant).

Il est également résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer, pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2017-05-2076)

10. Autoriser l'achat du logiciel Visio pour le préventionniste afin de permettre la réalisation des plans d'intervention, au montant de 379,42 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat du logiciel Visio à l'entreprise Performance Informatique au montant de 379,42 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- (2017-05-2077) **11. Contribution financière pour l'équipe du Service de sécurité incendie qui participera au Défi Gratte-ciel, le 2 juin 2017, à Montréal**
- Attendu que** quatre pompiers volontaires participeront au Défi Gratte-ciel le 2 juin 2017, au profit de la dystrophie musculaire Canada ;
- Attendu que** les pompiers volontaires ne participant pas à l'épreuve ont offert un don de 222,18 \$;
- Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu d'appuyer l'initiative de l'équipe de Saint-Majorique en ajoutant un montant de 200 \$ au montant déjà accumulé par les pompiers volontaires.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2017-05-2078) **12. Autoriser l'achat et l'installation d'un ouvre-porte de garage avec 2 manettes**
- Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un ouvre-porte de garage et de deux (2) manettes à l'entreprise Hi-Tech au montant de 1 133,12 \$, taxes incluses.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2017-05-2079) **13. Autoriser l'achat d'un souffleur dorsal auprès de l'entreprise Marco Mini-mécanique au montant de 724,93 \$**
- Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat d'un souffleur dorsal et de deux (2) buses, au montant 724,93 \$ à l'entreprise Marco Mini-mécanique, au montant de 724,93 \$, taxes incluses.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2017-05-2080) **14. Autoriser les travaux de resurfacement mécanisés sur le 2^e Rang**
- Attendu que** la municipalité souhaite procéder à des travaux de resurfacement mécanisés sur le 2^e Rang;
- Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;
- En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et d'octroyer, de gré à gré, le contrat de resurfacement du 2^e Rang à l'entreprise Vallière Asphalte Inc., au montant de 15 452,64 \$, taxes incluses.
- Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.
- (2017-05-2081) **15. Ministère des Transports du Québec : Transmission de l'annexe A concernant la reddition de comptes sur le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2016**
- Attendu que** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 45 700 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;
- Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales du 5^e Rang, Petit Rang 5, chemin du Golf, Petit Rang 4, chemin du Sanctuaire, 2^e Rang, route Rodier, route Chagnon et boulevard Saint-Joseph Ouest, ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un rapport du vérificateur externe est présenté sur les états financiers 2016 selon les nouvelles modifications prévues à la loi;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes énumérées ci-haut ainsi que les ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité et ce, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2082)

16. Appui au projet de développement résidentiel et transmission d'une lettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Attendu que la municipalité souhaite déposée une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec afin d'agrandir son périmètre d'urbanisation;

Attendu que la Commission a informé le responsable du dossier de son intention d'attendre l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé avant de statuer sur une nouvelle demande d'exclusion;

Attendu que la municipalité souhaite voir ce dossier dans un bref délai puisque le peu d'espace disponible dans le périmètre d'urbanisation compromet sa saine croissance;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de demander une rencontre préliminaire auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de discuter de l'imminente demande d'exclusion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2083)

17. Embauche de trois (3) animateurs pour le camp de jour 2017

Attendu que la municipalité a procédé à l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour;

Attendu que la municipalité a procédé à des entrevues;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu de procéder à l'embauche de Mme Mélissa Courchesne et Mme Léane McMahan, aux postes d'animatrices de camp de jour pour Une durée approximative de 9 semaines, à raison d'environ 30 heures pour Mme Courchesne et Mme McMahan et environ 20 heures pour M. Antoine McMahan, au salaire minimum en vigueur.

Il est également résolu d'inscrire les trois (3) animateurs et la coordonnatrice à la formation *Animation* offerte par Loisir Sport Centre-du-Québec au montant total de 206,96 \$, taxes incluses et d'inscrire Léane et Antoine McMahan à la formation RCR-Premiers soins offerts par le Centre Pierre Lemaire au montant de 160,97 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2084)

18. Autoriser le maire et la directrice générale à signer une entente pour l'installation d'une cantine mobile sur le lot 4 435 075 pour la période estivale

Attendu que le propriétaire de la cantine demande à la municipalité l'autorisation d'installer une cantine mobile sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité a offert au propriétaire d'installer sa cantine mobile sur le terrain du centre sportif, en conformité avec le règlement de zonage numéro 382-05;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le maire, M. Robert Boucher, et la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat de location pour une durée de un (1) an, au montant total de 1 250 \$ pour la période estivale de 2017 et selon les conditions de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2085)

19. Appui de la municipalité au projet Archifermé concernant l'implantation d'un jardin maraîcher sur le lot 4 433 084, situé sur le boulevard St-Joseph Ouest

Attendu que le promoteur du projet *Archifermé* a présenté son projet à la municipalité et que celui-ci est conforme à la réglementation;

Attendu que la disponibilité de légumes frais dans la municipalité cadre avec les politiques de saines habitudes de vie;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'appuyer le projet *Archifermé*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2086)

20. Ligue de balle Les Bons Gars : Tarif de location du terrain de balle pour la saison 2017

Attendu que la municipalité a reçu une demande de la Ligue de balle Les Bons Gars pour louer le terrain de balle pour la période estivale 2017;

Attendu que la municipalité s'est entendu avec les responsables la ligue afin de diminuer la quantité de circuits hors terrain;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser la Ligue de balle Les Bons Gars à utiliser le terrain de balle pour la période estivale 2017. Le tarif prévu est de 50 \$ par soirée incluant l'utilisation du VTT de la municipalité pour niveler le terrain avant les parties.

Il est également résolu de demander aux responsables de s'assurer que les lumières du terrain seront éteintes dans le 15 minutes suivants la fin de la dernière partie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2087)

21. MRC de Drummond : Retrait de la demande de subvention concernant l'aménagement de haltes pour le vélo sur le chemin du Sanctuaire

Attendu que la municipalité projette la construction de nouveaux bureaux municipaux;

Attendu que les estimés des coûts relatifs au projet de construction des nouveaux bureaux sont supérieurs aux coûts projetés en début d'année ;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de retirer la demande de subvention relative au projet cité en titre et remettre ce projet à une année ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2088)

22. Autorisation pour l'installation d'une toilette chimique pour la période estivale au parc et au terrain de balle

Attendu que la municipalité implante un camp de jour et utilisera les locaux du centre sportif à cet effet;

Attendu que la municipalité investira sur cet immeuble afin d'en augmenter l'intérêt pour de futures locations;

Attendu que la présence d'équipements liés au camp de jour et aux investissements prévus;

Attendu que la municipalité souhaite restreinte l'ouverture des lieux lorsqu'il n'y a pas de surveillance;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'installer une toilette chimique sur le terrain du centre sportif pour accommoder la population lorsque le centre sportif n'est pas accessible.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2089)

23. Office municipal d'habitation : Demande d'approbation des états financiers 2016

Attendu que l'Office municipal d'habitation dépose ses états financiers 2016 pour approbation par la municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil en ce sens;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le dépôt des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté.

Il est également résolu de rembourser le déficit au montant de 173 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2090)

24. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoirs	2 591,95 \$
Salaires nets payés en avril 2017	15 192,10 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	74 069,87 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 1 ^{er} mai 2017	20 426,09 \$
Total des dépenses au 1^{er} mai 2017 :	112 280,01 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste

des comptes à payer au 1^{er} mai 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25. Varia

(2017-05-2091)

25. a) Appui de la municipalité à la campagne de la fierté nationale

Attendu que le Gouvernement du Québec, par le décret 1322-2002 ayant pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le jour férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

Attendu que la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but « *d'honorer la mémoire des patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale de notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique* »;

Attendu qu'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire œuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 1^{er} mai 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Il est également résolu que le drapeau des patriotes soit hissé face à l'édifice municipal principal, chaque année, à partir du troisième jour précédant jusqu'au troisième jour suivant la Journée nationale des patriotes, pour une durée totale de sept jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-05-2092)

25. b) Octroi de contrat de gré à gré pour les travaux de balayage des rues de la municipalité à l'entreprise Aménagement Drummond Inc., au montant de 2 529,45 \$, taxes incluses

Il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser d'octroyer contrat, de gré à gré, pour les travaux de balayage des rues de la municipalité à l'entreprise Aménagement Drummond Inc., au montant de 2 529,45 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Publi-sacs
- Période de question selon le règlement
- Ouvre-porte de garage
- Comité consultatif en loisir et en culture
- Horaire

25. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 10 minutes.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière